



Retour sur l'histoire de Vincent Humbert **LES MEDIAS ET LA VERITE**

Dans ma chronique consacrée à l'affaire Humbert parue dans le n°35 de *Liens* en 2005, j'écrivais ceci : « Les médias ont massivement présenté Marie Humbert comme une héroïne, ayant accompli un « geste d'amour », mais ils se sont interdit, d'une manière qui en dit long sur nos mœurs journalistiques, de questionner les soignants sur cette tragédie alors que leurs témoignages, tels qu'ils ont pu filtrer dans de rares entretiens, ont offert une version très différente de celle fournie unilatéralement par la mère de Vincent et le co-auteur du livre que celui-ci a publié. »

La suspicion que j'exprimais alors, se fondait d'abord sur un article paru dans *Le Quotidien du médecin* le 7 octobre 2003, soit quelques jours après le décès de Vincent Humbert survenu le 27 septembre au Centre héliomarin de Berk-sur-Mer. Cet article intitulé " Mort de Vincent Humbert : ce qui n'a pas été dit " a été systématiquement ignoré par les médias ». Et pour cause. Le docteur Pascal Rigaux, médecin-chef du service de rééducation du Centre de Berk-sur-Mer commentait dans ce texte les derniers jours de Vincent Humbert sans indulgence pour la presse et la télévision : « Le plan média était tellement bien orchestré que les médecins ont eu très vite « l'intime conviction » qu'un mouvement militant très expérimenté dirigeait de l'extérieur les opérations ».

Ma suspicion était amplifiée lorsque, par un autre article paru dans *La Croix* datée des 4 et 5 décembre 2004, on apprenait que la jeune ergothérapeute qui prodigua ses soins à Vincent, estimait « que le jeune homme, même s'il disait parfois vouloir en finir, était doué pour la vie. » Et elle ajoutait une conviction : « il n'était pas au terme du voyage quand les faits sont arrivés ».

Et puis le même article citait le témoignage de Hervé Messenger, le kinésithérapeute de Vincent qui connaissait bien son patient : " Il ne souffrait pas physiquement. Je suis formel. Ce jeune avait besoin d'être encouragé à vivre. Il ne fallait surtout pas entrer dans son jeu ".

Dans un journal local, (*Le Réveil de Berck* n° 43), ce même kinésithérapeute avait écrit dès le 26 octobre 2003 sous forme d'une lettre ouverte adressée à Vincent : « Je hais les médias et les associations qui ne t'ont pas connu mais ont provoqué ton destin fatal ».

Voilà ce que l'on s'est refusé à entendre, obstinément, depuis le début de l'opération médiatique sur Vincent Humbert.

Or, voici qu'en novembre 2007, le même kinésithérapeute, excédé par les versions de l'affaire, vient préciser son témoignage à l'encontre du discours " politiquement correct » en circulation, y compris celui tenu par la mère de Vincent. Le kiné ne mâche pas ses mots : " Ce qui m'a le plus révolté dans l'avalanche médiatique, c'est la répétition en boucle d'une multitude de mensonges. Tous les médias ont repris ces inepties comme s'ils n'avaient aucun souci de vérifier la vérité. Vincent n'était pas tétraplégique. Aucun médecin n'a dit à Marie que son fils avait une lésion de la moelle épinière. Vincent n'était pas aveugle même s'il ne voyait pas bien. Vincent n'avait pas de perfusion. [...] On a menti sur plein de choses, pour justifier l'acte final. On a fait croire qu'il était totalement aveugle, c'est vrai qu'il voyait très mal, mais il n'était pas aveugle. On a fait croire qu'il ne bougeait qu'un doigt, c'est faux. Il disposait de toutes ses pinces entre le pouce et les quatre autres doigts (et ce n'est pas rien). Il pouvait changer de chaînes de télévision. On a systématiquement rajouté des mensonges. À partir d'un fait réel, on a brodé tout ce qu'il fallait de douloureux, de souffrance, d'horrible... On a fait croire qu'il avait mal. Il n'avait mal nulle part, je parle physiquement. Pourquoi a-t-on ajouté tout cela ? Pour faire passer une idéologie... On a manipulé complètement la vérité et l'opinion. Cela, je ne le supporte pas. ". On peut lire ce texte accablant dans son intégralité à l'adresse Internet suivante :

<http://www.sosfindevie.org/eutha/Humbert-Messenger.htm>

Quelle leçon tirer de cette affaire ? La justice a prononcé un non-lieu, ce qui entraîne une conséquence. Le tribunal, seule instance capable d'entendre impartialement les récits différents, voire contradictoires, des protagonistes, n'a pas pu remplir sa fonction qui est d'abord de faire surgir la vérité. Résultat : la version médiatique se substitue sans vergogne à celle du tribunal. Il ne reste désormais qu'une seule perspective pour sortir de cette situation : qu'un journaliste d'investigation fasse un jour le travail sur cette affaire, avec professionnalisme. Mais, si ce journaliste s'empare d'un tel projet, se trouvera-t-il un grand éditeur ou une grande chaîne de télévision pour s'intéresser à sa recherche ? Il est à craindre que ce soit une opération beaucoup moins lucrative que celles qui ont consisté à mettre en vente le livre que Vincent Humbert n'a pas rédigé : « Je vous demande le droit de mourir » et à réaliser le téléfilm de propagande au titre ambigu, diffusé par TF1 le 3 décembre 2007 : « Marie Humbert, l'amour d'une mère ».

Jacques Ricot
Philosophe